

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 janvier 2013

# La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer

## Déclaration du groupe de la coopération

La question de la transition énergétique constitue un enjeu crucial pour la France et l'Europe. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre trois contraintes *a priori* antagonistes : la compétitivité industrielle, la sécurité d'approvisionnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le débat sur la compétitivité de la France, l'évolution de la balance commerciale met en évidence l'importance stratégique du volet énergie. Dans un contexte de crise, l'industrie française, comme l'ensemble des Français, ont bénéficié depuis plusieurs années d'une énergie peu chère. Il y aura, selon les secteurs, des créations d'emplois, mais aussi des destructions, et d'une façon générale, un effort d'adaptation à conduire. Dans ce contexte, les études d'impact économique et social seront indispensables pour appuyer la décision publique. Ces études doivent être accompagnées d'une évaluation précise et, si possible, chiffrée de leur efficacité en regard des mutations économiques et sociales à réaliser.

Le groupe de la coopération partage l'objectif d'une approche industrielle intégrée, innovatrice et anticipatrice des ruptures technologiques. Ainsi, le déploiement des énergies renouvelables suppose de résoudre trois problèmes clés : les questions technologiques (notamment, celle de l'intermittence des énergies solaire et éolienne), le financement des coûts d'investissement et la création de filières industrielles françaises, pour éviter, notamment, que le soutien au photovoltaïque ne bénéficie d'abord aux fabricants chinois de panneaux solaires. Les mutations à venir doivent s'articuler autour de politiques publiques inscrites dans la durée. Valorisons les atouts et investissons dans des PME innovantes, avec pour objectif la constitution de filières performantes.

Des mutations importantes sont déjà engagées dans les territoires, et nous pensons qu'il faut encourager les partenariats entre acteurs locaux, dans lesquels les coopératives sont particulièrement impliquées :

dans le domaine de la production d'énergies renouvelables, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif se développent pour la réalisation de projets économiques communs entre des associés ayant des rôles différents, entreprises, associations, particuliers, et collectivités locales, en leur proposant d'investir directement et localement ;

l'avis souligne le rôle des banques coopératives. En effet, de par leur implantation territoriale et leurs relations de proximité avec les différents acteurs locaux, elles s'impliquent particulièrement pour accompagner le développement des entreprises de l'ensemble de la filière des énergies renouvelables et le financement de projets territoriaux ;

la forte croissance attendue de la valorisation énergétique de la biomasse constitue un nouvel enjeu pour lequel l'organisation des producteurs est un maillon indispensable. Ainsi, les coopératives agricoles et forestières investissent sur les nouveaux marchés de valorisation énergétique de la biomasse.

En pleine crise économique, avec des finances publiques exsangues, profitons du débat sur la transition énergétique pour élaborer en concertation avec nos partenaires européens, une stratégie de croissance ambitieuse et dynamique, créatrice d'emplois, en investissant dans les territoires, en créant de nouvelles filières, et en stimulant l'innovation durable.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.